



République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de FAYE L'ABBESSE

Conseil Municipal du 16 octobre 2025 à 20h30
Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-16/10/2025	Attribution marché de réhabilitation d'un restaurant et de logements - Lot 5 Couverture tuile & zinc - zinguerie	Approuvée
02-16/10/2025	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre "réhabilitation d'un restaurant et de logements"	Approuvée
03-16/10/2025	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°14	Approuvée
04-16/10/2025	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°1	Approuvée
05-16/10/2025	Retour aux communes des bâtiments affectés à la compétence enfance : modalités de restitution	Approuvée
06-16/10/2025	PLUi : fixation de la participation financière de la commune aux procédures d'évolution du PLUi	Approuvée
07-16/10/2025	Mise à jour des statuts de l'Agglomération du Bocage Bressuirais	Approuvée
08-16/10/2025	Indemnités de gardiennage des Eglises 2025	Approuvée
09-16/10/2025	Hydrocurage, inspection des réseaux, essai d'étanchéité - Lotissement La Croix aux Filles	Approuvée
10-16/10/2025	Achat d'écrans d'ordinateurs et casque téléphonique	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 17/10/2025 et affichée en mairie le 17/10/2025

Le Maire, Gérard PIERRE

Le Conseil Municipal,

- **Attribue** le marché de réhabilitation d'un restaurant et de logements comme suit :
 - *Lot 5 Couverture tuile et zinc - zinguerie* : SAS Jean ROBERT de LOUDUN pour un montant de 65 594,71 € HT
- **Accepte** l'avenant n°1 en plus-value au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du restaurant et de logement.
- **Accepte** l'avenant n°1 en moins-value au lot n°14 (équipements cuisine) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement.
- **Accepte** l'avenant n°1 en plus-value au lot n°1 (désamiantage - déplombage) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement.
- **Accepte** les modalités de restitution des bâtiments affectés à la compétence enfance proposées par l'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- **Accepte** la participation financière de la commune aux procédures d'évolution du PLUi d'un montant de 1 535,44€ pour l'année 2025.
- **Approuve** la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- **Vote** une indemnité de gardiennage des églises pour 2025 d'un montant de 126,91€.
- **Approuve** le rapport d'activité 2024 du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.
- **Approuve** le rapport d'activité 2024 de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- **Accepte** le devis de SARP pour le l'hydrocurage, l'inspection télévisée des réseaux et des essais d'étanchéité dans le lotissement La Croix aux Filles pour un montant de 3860€ TTC.
- **Accepte** le devis de ACT Services pour l'achat de 3 écrans d'ordinateurs et un casque téléphonique pour un montant de 1055€ TTC.
- **Adopte** la convention de participation proposée par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres dans le cadre de la Protection sociale complémentaire. La collectivité participera à hauteur de 20€ par agent et par mois pour le risque prévoyance et 20€ par agent et par mois pour le risque santé.

Le Maire, Gérard PIERRE